

---

**Convention**  
**Développement Durable**

---

**NOTRE AVENIR SE PREPARE  
AUJOURD'HUI**



# SOMMAIRE

SOMMAIRE.....	2
---------------	---

EN BREF .....	3
---------------	---

CONSTAT .....	6
---------------	---

CE QUE NOUS AVONS DEJA FAIT .....	13
-----------------------------------	----

NOS PROPOSITIONS .....	21
------------------------	----

*Le développement durable est devenu une préoccupation majeure ces dernières années, tant en France qu'à l'échelle internationale.*

*Le Grenelle de l'environnement porté par le Président de la République a permis de placer ses enjeux d'avenir au cœur du débat public, en y associant pour la première fois tous les acteurs de notre société.*

*Cependant, si la prise de conscience est nationale, les problématiques n'en restent pas moins mondiales et la difficulté à trouver des accords entre tous les Etats ne facilite pas notre transition vers une société plus durable.*

*Le Grenelle a marqué une étape décisive dans nos politiques liées à ces sujets, permettant à la France de s'engager dans une croissance verte et durable.*

*Notre politique énergétique, véritable enjeu d'avenir, doit respecter ce même schéma. La France, grâce à l'énergie nucléaire, est aujourd'hui un des pays qui émet le moins de gaz à effet de serre tout en garantissant son indépendance énergétique.*

*Le nucléaire ne doit cependant pas occulter le développement des énergies renouvelables. Véritable enjeu de compétitivité et source d'emplois, notre pays doit avoir pour objectif de devenir leader dans ce domaine.*

*Nous devons continuer sur la dynamique du Grenelle qui a su avec justesse placer le curseur entre protection de l'environnement et croissance économique, vers une société plus durable qui donne sa place au nécessaire développement de l'homme.*

### 1. Mener des politiques publiques irréprochables

*Nous ne pouvons pas concevoir une transition vers une société plus durable sans une exemplarité de nos politiques publiques. C'est à l'Etat qu'il appartient en premier lieu de donner l'exemple.*

*Pour cela, nous proposons de :*

- *Mettre en valeur les acquis et les bénéfices des politiques publiques environnementales, en estimant notamment le coût de l'inaction.*
- *Favoriser, à l'échelle européenne, les bonnes pratiques de développement durable au sein des marchés publics en instaurant notamment l'obligation de répondre à deux critères, un environnemental et un énergétique et en formant les acheteurs publics aux enjeux environnementaux.*

## **2. Encourager les différents acteurs dans leur mutation énergétique**

*La mutation des différents acteurs de notre société vers un modèle plus durable ne doit pas être subie mais accompagnée et encouragée. Le développement durable est un atout et non une contrainte.*

*Pour cela, nous proposons de :*

- *Promouvoir les nouveaux modèles et les liaisons éco-industrielles (économie circulaire par exemple).*
- *Organiser un Grenelle de la finance éco-responsable, notamment pour favoriser le moyen et long terme dans la finance afin de l'aligner sur les objectifs du développement durable.*
- *Poursuivre le financement pour la protection du patrimoine naturel.*

## **3. Encourager et favoriser les emplois des filières vertes**

*Le développement durable est aussi porteur de croissance économique et de création d'emplois dans les filières vertes. Réduction de la consommation d'énergie dans les bâtiments, développement des énergies renouvelables, aménagement des transports, nouveaux usages sont autant de domaines créateurs d'emplois qualifiés et non-délocalisables.*

*Pour cela, nous proposons d' :*

- *Accompagner le développement national et international de nos filières vertes en agissant notamment sur le cadre réglementaire.*
- *Inciter les professionnels à se former en conditionnant les aides publiques à un certain niveau de qualification.*

## **4. Rénover la gouvernance nationale et européenne**

*Notre ambition en matière de développement durable doit pouvoir s'adapter aux enjeux internationaux. Nous ne pouvons développer une ambition franco-française dans un cadre qui est aujourd'hui mondialisé.*

*Pour cela, nous proposons d' :*

- *Obtenir la création d'une taxe carbone énergie à l'échelle européenne.*
- *Impulser une coordination européenne des politiques de consommation durable, en renforçant notamment la coopération européenne via un fonds européen dédié au développement durable.*
- *Allonger les durées minimum des garanties constructeur pour assurer au consommateur des produits de bonne qualité.*

**5. Conforter nos choix énergétiques pour plus de sécurité et pour mieux préparer l'avenir**

*Notre politique énergétique doit être axée en priorité sur une exigence double de sûreté : sûreté de nos installations et sûreté de nos approvisionnements.*

*Pour cela, nous proposons de :*

- *Développer une politique énergétique à l'échelle européenne :*
  - *grâce à la création d'une « centrale d'achats énergétiques européenne », qui permettrait aux acheteurs européens de peser davantage dans les négociations avec les producteurs d'énergie*
  - *grâce au déploiement des réseaux électriques intelligents à l'échelle européenne.*
  
- *Créer une école internationale de formation aux métiers de la sûreté nucléaire.*

## 1. PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT : DE LA PRISE DE CONSCIENCE A L'ACTION

### >Une préoccupation grandissante

La protection de l'environnement n'est plus une question secondaire, abordée par quelques spécialistes dans les colloques scientifiques. En quelques années, elle est devenue une préoccupation majeure, tant en France qu'à l'échelle internationale. Que d'avancées dans la prise de conscience environnementale depuis le rapport Brundtland de 1987 ou le sommet de la Terre à Rio en 1992, dont nous fêterons dans quelques mois les 20 ans!

Sur la scène internationale, il reste cependant difficile de passer de la prise de conscience à la prise de décision autour d'engagements fermes et clairs. Malgré la difficulté à obtenir des accords internationaux, de nombreux pays mettent en place des politiques de lutte contre la pollution ou le développement des énergies renouvelables.

A l'échelle de la France, le développement durable est désormais une composante essentielle des politiques publiques. Adoptée en 2005, la « Charte de l'Environnement » est intégrée à notre Constitution et impose le cadre d'une nouvelle action publique.

En 2007, le Grenelle de l'environnement a donné une impulsion décisive en associant tous les acteurs autour d'objectifs partagés et en dessinant les axes d'une politique environnementale ambitieuse et réaliste.

Ces engagements répondent aux aspirations des Français qui font de plus en plus le lien entre la protection de l'environnement, la santé, la qualité de vie... mais aussi les exigences sociales et la volonté de donner plus de sens à l'activité économique.

### >Protéger efficacement l'homme face aux risques naturels

La place de l'homme dans la protection de l'environnement ne doit pas être négligée. S'il est nécessaire de protéger nos espaces, il l'est tout autant de protéger l'homme des catastrophes naturelles.

Le raz de marée de 1953 aux Pays-Bas, le Tsunami de 2004 dans l'Océan Indien, le séisme en Haïti de janvier 2010 ou encore récemment le Tsunami au Japon montrent très clairement la nécessité de se prémunir contre les risques liés aux catastrophes naturelles, à commencer par les inondations. En effet, en France, selon l'Institut français de l'environnement, ce risque concerne près de 16 000 communes, dont 1 000 situées en bord de mer sont concernées par le risque inondation.

Dernièrement, la tempête Xynthia a tragiquement souligné l'importance d'adopter dès maintenant une politique responsable afin de protéger nos concitoyens. Cette politique doit passer par tous les axes de la prévention : le renforcement de nos dispositifs de vigilance et d'alerte, une urbanisation maîtrisée et adaptée aux risques, la modernisation de nos digues et le développement de la culture du risque.

## **2. INDEPENDANCE ENERGETIQUE : UN ENJEU NATIONAL ET EUROPEEN, UNE PROBLEMATIQUE MONDIALE**

### **> Une politique énergétique reposant sur trois piliers : efficacité énergétique, nucléaire et énergies renouvelables**

La question de l'énergie est primordiale pour l'avenir de la France : économique d'une part en raison du poids de l'énergie dans l'économie nationale et sociale d'autre part puisque les ménages consacrent 8,4 % de leur budget aux dépenses d'énergie. La question de l'énergie a des répercussions d'ordre sanitaire et écologique, en raison des risques de pollution et du changement climatique, mais également politique et géopolitique : l'avenir énergétique dépend autant d'orientations politiques publiques que des décisions des investisseurs privés, structurant aussi pour partie nos relations avec certaines puissances étrangères.

Nos premières préoccupations sont celles du climat et de l'approvisionnement en énergie bon marché, en quantité suffisante, de façon écologiquement supportable et sans risque de rupture brutale.

L'industrie énergétique est une industrie lourde qui requiert des investissements importants pour ses infrastructures de distribution et ses unités de production. Pour cette raison, son cadre de réflexion s'inscrit dans le long terme, voire le très long terme. Lorsqu'une entreprise privée ou un Etat investit plusieurs milliards d'euros, ils s'engagent irréversiblement pour plusieurs décennies. C'est pourquoi les transitions ne peuvent être que progressives.

L'énergie en France a connu trois périodes marquantes depuis l'après-guerre : l'expansion charbonnière d'abord dans les années 50 après une chute brutale de production au cours de la seconde guerre mondiale, l'arrivée du pétrole ensuite dans les années 60 et 70, jusqu'aux chocs pétroliers, et enfin le programme nucléaire dans le dernier quart du siècle.

Les autorités politiques se décident à réagir et lancent en 1974 un ambitieux plan de construction de centrales nucléaires : entre 1978 et 1998, l'Etat fait construire 19 centrales nucléaires, comprenant 58 réacteurs.

La politique énergétique connaît un nouveau tournant en 2007. La France fait adopter sous sa présidence le paquet énergie climat qui fixe trois objectifs : réduire de 20 % les émissions de gaz à effet de serre, améliorer l'efficacité énergétique de 20 % et augmenter la part des énergies renouvelables de 10 % à 20 % de notre consommation d'énergie finale.

Dans le cadre du Grenelle de l'environnement, les autorités politiques ont déployé des moyens sans précédent pour réaliser cette transition

**Le consommateur est le grand bénéficiaire de cette politique puisque le prix de l'électricité français est l'un des moins chers d'Europe et le mix électrique l'un des plus décarbonés au monde.**

Les ressources s'épuisent, les prix de l'énergie augmentent...

Après l'épuisement du charbon, la France se trouve dépourvue de ressources énergétiques fossiles intérieures. Elle doit donc importer son pétrole dont le prix est instable et son gaz naturel qui connaît une nette augmentation : 20% en un an entre 2010 et 2011.

Le pétrole, dont les prix atteignent récemment des records, a vu sa part de marché chuter de deux tiers de l'énergie consommée à un tiers en seulement trente ans.

Cette situation nous invite donc à :

- Réduire notre consommation énergétique pour baisser notre facture, réduire les émissions de gaz à effet de serre et prolonger l'énergie
- Sécuriser nos approvisionnements
- Développer le nucléaire et les énergies renouvelables qui nous permettent d'assurer notre indépendance.

C'est en combinant efficacité énergétique, nucléaire et énergies renouvelables que l'on pourra faire face aux enjeux majeurs rencontrés par nos sociétés.

## > **Priorité à l'efficacité énergétique**

Renforcer l'efficacité énergétique constitue l'un des moyens les plus simples de diminuer les émissions de gaz à effet de serre, de garantir un approvisionnement en énergie sûr et durable et de baisser la facture énergétique nationale qui pèse très fortement sur la balance commerciale et l'inflation. Elle permet de soutenir le développement économique, de créer des emplois et de réduire les coûts d'énergie supportés par les ménages, les entreprises et les pouvoirs publics.

Pour réduire notre dépendance, il faut développer de nouvelles habitudes de production et de consommation. Ces nouveaux usages sont entrés dans les mœurs grâce à l'affichage énergétique de l'électroménager ou de l'habitat, l'interdiction progressive des ampoules à incandescence... Le développement durable vient proposer des nouveaux modèles de construction, par exemple les maisons à énergie positive, et de consommation, par exemple les véhicules basse consommation qui représentent autant d'opportunités de constitution de filières industrielles compétitives et de création d'emplois non délocalisables.

## > **Le nucléaire, un choix structurant au cœur de notre politique énergétique**

Le programme nucléaire français a abouti à un résultat impressionnant : en 2007, plus des trois-quarts de l'électricité consommée en France est d'origine nucléaire et l'électricité elle-même représente 42% de l'ensemble de l'énergie consommée. Combiné à une forte politique en énergies renouvelables, celui-ci nous permet une indépendance énergétique hors normes : alors

que le taux de dépendance aux énergies fossiles est de 90% dans le monde et 80% en Europe, il s'élève à seulement 50% dans l'Hexagone. La France fait également partie, en termes d'émissions de CO2, des trois meilleurs de l'OCDE, avec 8 tonnes par habitant et par an (contre plus de 20 t/hab/an pour les Etats-Unis et 12t en Europe). Les prix de l'électricité sont, en France, inférieurs de 30 à 40% à ceux de nos grands voisins.

En effet, la France est le seul pays à avoir mené à bout un programme aussi ambitieux : les Etats-Unis et l'Allemagne ne produisent aujourd'hui environ que 20% de leur électricité avec le nucléaire. Si le traitement des déchets nucléaires demeure un enjeu encore complexe, la France a su acquérir des compétences reconnues sur le marché du nucléaire. Elle offre aujourd'hui une maîtrise élevée dans le suivi du cycle du combustible, ce qui lui permet d'exporter pour 6 milliards d'euros/ an. La sûreté de ses installations est un impératif non négociable, les industriels français offrent aujourd'hui le plus haut niveau de sûreté au monde, lui permettant de bénéficier d'une expertise reconnue. Enfin, le nucléaire représente aussi pour la France plus de cent mille emplois directs ou indirects, que nous devons prendre en compte dans le développement de notre politique énergétique.

## > Notre ambition dans les énergies renouvelables

Trouver une énergie durable et qui n'exploite pas les ressources de notre planète, c'est le défi des énergies renouvelables.

L'Etat s'est fortement engagé dans le développement de ces nouvelles énergies avec un objectif ambitieux : faire passer de 10 % à 23 % en 2020 la part de ces énergies dans notre mix énergétique.

Le défi des énergies renouvelables est avant tout un défi technologique, condition indispensable de leur efficacité mais surtout de leur rentabilité, et un défi industriel car ces énergies représentent d'importantes opportunités pour la France.

Nous devons œuvrer pour créer des filières complètes, de la conception à l'exploitation, en passant par la construction, l'assemblage et la maintenance.

Les énergies renouvelables représentent véritablement une solution de croissance énergétique durable et s'inscrivent dans le respect de l'environnement et de nos engagements de réduction de gaz à effet de serre. Elles représentent en outre un marché considérable. Dès lors, la France doit développer ces énergies tout en assurant un équilibre entre le développement de filières compétitives, notamment à l'export, la protection de l'environnement et la hausse des coûts de l'électricité pour le consommateur.

La Chine et l'Inde ont compris les enjeux. Les investissements chinois dans l'énergie verte ont augmenté de plus de 50% l'an dernier en 2009 pour atteindre 34,6 milliards de dollars. L'Inde prévoit d'augmenter ses investissements en énergies propres de plus de 350% au cours de cette décennie.

La France s'est aussi engagée dans cette voie : pour un euro dans la recherche sur le nucléaire, un euro est investi dans la recherche sur les nouvelles technologies de l'énergie (renouvelable, smart grids, bâtiment intelligent, véhicule électrique). Les investissements d'avenir consacrés aux

énergies renouvelables, 1 milliard d'euros pour des instituts d'excellence dans les énergies décarbonées et 1,35 milliards € pour des démonstrateurs énergies renouvelables et captage et stockage de CO<sub>2</sub>, abondent également dans ce sens.

### **Focus : la filière des énergies marines**

Le Président de la République s'est fortement engagé pour le développement des énergies marines, véritable atout de la France dans le monde. On estime le marché des énergies marines à l'export à 30 milliards d'euros d'ici 2018.

La France dispose de 11 millions de km<sup>2</sup> de zones marines sous sa juridiction, de grands acteurs industriels et d'un tissu de PME compétitifs sur ces technologies d'avenir. Véritable puissance maritime, notre pays doit exploiter ses atouts pour s'affirmer comme un leader dans ce type d'énergie.

Le développement d'un marché des énergies marines représenterait la création de 12 000 emplois, avec des hypothèses conservatrices, pour le seul éolien en mer, c'est-à-dire sans compter les énergies houlomotrice, éolien flottant, les hydroliennes, etc.

## **> Une action européenne indispensable**

La sécurité d'approvisionnement, les émissions de gaz à effet de serre et la préservation de l'environnement sont des enjeux mondiaux qui ne doivent pas s'arrêter aux solutions nationales.

Aujourd'hui, il n'existe pas de réelle coopération européenne en matière d'énergie. Les pays de l'Union Européenne ont chacun un mix énergétique différent, qui n'encourage pas à une coopération approfondie. La récente décision de l'Allemagne de sortir du nucléaire illustre parfaitement cette absence de politique européenne d'énergie. En effet, l'Allemagne se trouve dans l'obligation de doubler ses importations d'électricité de France afin de combler l'arrêt de ses centrales.

La coopération entre les pays membres de l'UE et leur croissance mutuelle doit nécessairement passer par le rapprochement de certaines politiques, dont celles de l'énergie dont les décisions nationales peuvent impacter l'ensemble des pays.

La question de l'arrêt du nucléaire en Allemagne pose la question de l'augmentation des émissions de CO<sub>2</sub>. Selon un sondage de TNS Opinion & Social<sup>1</sup>, les Européens attendent des solutions globales aux problèmes environnementaux. 67% d'entre eux préfèrent que les décisions destinées à protéger l'environnement soient prises en commun au sein de l'UE.

L'idée d'une législation environnementale européenne rassemble 82% des personnes interrogées et 80% jugent que l'UE devrait aider les pays non membres à améliorer leurs normes en matière d'environnement. Ce sondage montre clairement une prise de conscience des européens sur les enjeux d'énergie et de protection de l'environnement qui dépassent le cadre national.

---

<sup>1</sup> Rapport de la Commission Européenne, *Attitudes des Citoyens Européens vis-à-vis de l'environnement Enquête*, 2008

### 3. ADAPTER NOTRE SOCIÉTÉ AUX ENJEUX DE DEMAIN

#### > Filière verte : gisement d'emplois et de croissance

Selon le rapport du Conseil d'Orientation pour l'emploi de 2010, « *La croissance verte et l'emploi* », les filières vertes sont un gisement d'emplois important. En France, de nombreux emplois pourraient dépendre directement du développement de ces filières dans les prochaines années.

Selon le Commissariat Général au Développement Durable, les éco-activités ont employé 427 100 équivalents temps pleins en 2009 dont 305 500 dans les éco-activités marchandes des entreprises. Les effectifs ont augmenté de 0,7 % en 2009 malgré la crise et la hausse du chômage.

Cette création massive d'emplois peut s'expliquer par les particularités des filières vertes, en plein développement, innovantes et non-délocalisables.

Comme le souligne le rapport du Conseil d'Orientation pour l'emploi, il est nécessaire d'intégrer la notion de développement durable au cœur des formations de l'ensemble des filières. Concernant la formation de nouvelles compétences, le secteur du bâtiment estime par exemple que 360 000 personnes, dont 70 000 jeunes, devront être formées chaque année.

#### > Vers une consommation responsable et durable

Si 79 % des Français se disent prêts à consommer de manière responsable et 20 % se déclarent « éco-consommateurs »<sup>2</sup>, seuls 4 % traduisent ces intentions en actes.

Les Français ne sont donc pas suffisamment enclins à modifier leurs habitudes de consommation face aux enjeux environnementaux. La première des barrières qui empêche la réalisation de cet objectif est la barrière budgétaire. En effet, en 2009, seuls 14% des Français consentent à payer plus cher pour des produits durables. En 2010, l'offre de consommation durable se traduit pour 84% des Français par une hausse des prix.

Cette vision doit être combattue. La consommation durable permet aussi de faire des économies.

C'est particulièrement vrai dans le domaine de l'énergie. La consommation d'énergie des ménages français a augmenté en France de presque 10 % de 1990 à 2008<sup>3</sup>.

Face à cette augmentation, il apparaît urgent de responsabiliser les consommateurs afin de veiller à réduire notre consommation finale en énergie.

---

<sup>2</sup> Actes des premières Assises de la consommation, ministère de l'Économie, de l'Industrie et de l'Emploi, 26 octobre 2009.

<sup>3</sup> Source : CEREN, in SOeS, *Consommation d'énergie du secteur résidentiel et tertiaire par usage*, 2008

La marge de progression la plus importante en termes de consommation d'énergie est celle de nos logements. 42,5% de notre énergie est consommée par le bâti. Il est donc urgent d'améliorer la production et la conservation de la chaleur, notamment dans les immeubles les plus anciens. La modernisation des logements anciens et les nouvelles normes appliquées aux logements neufs, permettent à son propriétaire ou locataire de réaliser des économies d'énergie importantes mais elle permet aussi la réduction des émissions de gaz à effet de serre.

Le Grenelle de l'Environnement doit permettre de changer progressivement les habitudes des consommateurs. Les politiques publiques peuvent avoir un effet levier pour accélérer les changements. C'est par exemple ce que l'on a constaté avec le bonus/malus automobile, qui a incité les Français à préférer des modèles de voitures moins polluants.

## **> Combiner efficacité des transports et respect de l'environnement**

Selon une étude TNS- Sofres, 45% des Français considèrent que l'impact des transports sur l'environnement est une question prioritaire.

En France, le secteur des transports est aujourd'hui le premier consommateur de produits pétroliers (68% de la consommation finale). Depuis 1990, sa consommation a augmenté de 20%. Ce secteur est aussi le premier émetteur de CO<sup>2</sup> avec 34% des émissions en 2005.

Face à ce constat, le développement du transport intermodal, c'est-à-dire l'utilisation de plusieurs moyens de transports pour une certaine destination, est une des pistes les plus prometteuses. A titre d'exemple, le combiné rail-route a permis de réduire le nombre de 1 500 poids lourds en moyenne par jour sur les routes en France.

En association avec des efforts de réduction d'émissions pour chaque mode de transport, une politique efficace d'intermodalité doit permettre une réduction significative de la consommation de carburants et de l'émission de CO<sub>2</sub>.

## CE QUE NOUS AVONS DEJA FAIT

*L'action vigoureuse du Gouvernement en matière de développement durable depuis 5 ans a débouché sur de nombreuses politiques publiques. En particulier, le Grenelle de l'environnement, chantier d'une ampleur inédite, a permis la mise en œuvre d'un ensemble de moyens et de mesures sans précédent. Pas moins de 3 lois, 200 décrets d'application et 268 engagements ont été pris.*

### 1 - UNE NOUVELLE GOUVERNANCE POUR UNE MOBILISATION SANS PRECEDENT

*Le Grenelle a transformé la gouvernance publique. En effet, relever le défi d'une société plus durable c'est avant tout mobiliser tous les acteurs qui la composent. La compétence et l'implication de chacun sont aujourd'hui déterminants dans le succès du Grenelle.*

#### ► **Création du Ministère de l'Ecologie, du Développement durable, des Transports et du Logement**

Créé dès le début du quinquennat du Président de la République, ce **grand ministère** couvre et transcende, au-delà du périmètre traditionnel de l'écologie, les enjeux environnementaux, sociaux et économiques de notre société qui sont désormais pleinement intégrés dans les politiques publiques.

#### ► **Le « dialogue à 5 »**

La volonté de dépasser le seul cadre de l'Etat pour associer toutes les parties prenantes de la société - ONG, syndicats salariés, employeurs et élus - constitue une véritable rupture méthodologique constructive et pérenne.

#### ► **Création du comité de suivi du Grenelle, Conseil économique, social et environnemental (CESE) et CESE régionaux (CESER).**

### 2 - UNE MUTATION ENERGETIQUE

*La France s'est fixé des objectifs ambitieux : réduire de plus de 23 % nos émissions de CO2 par rapport aux niveaux de 1990 et améliorer l'efficacité énergétique en atteignant 23% d'énergies renouvelables (ENR) dans la consommation totale d'énergie finale en 2020.*

#### > **Le développement massif des énergies renouvelables**

Nous consommons aujourd'hui environ **13% d'énergie de sources renouvelables** contre 10% il y a 5 ans en 2005, soit une hausse de 30%. **A l'horizon 2020, l'objectif de 20% de production supplémentaire d'électricité d'origine renouvelable sera donc rempli.**

- ✓ La production à partir de  **pompes à chaleur**  a été multipliée par 8 ;

- ✓ La capacité installée en **éolien** est passée de 0,8 GW en 2005 à 6,25 GW à mi 2011, on compte aujourd'hui 2 500 éoliennes terrestres.
- ✓ Lancement du premier appel d'offres d'un potentiel de 3 GW sur l'éolien offshore et un second appel d'offres sera lancé début 2012, par une mise en service de 3 GW supplémentaires, soit environ 2 000 éoliennes offshore. Les premières installations seront mises en service en 2015.
- ✓ La capacité installée en **photovoltaïque** est passée de 2 MW de 2005 à 1,7 GW à mi 2011. Le parc de production solaire a été multiplié par plus de 30 entre fin 2007 (50 MW) et juin 2011 (1 700 MW). L'objectif de 1 100 MW fixé pour fin 2012 est déjà largement dépassé.
- ✓ La production de chaleur à partir de **biomasse**, est désormais soutenue par le Fonds « chaleur renouvelable » de l'ADEME, soit 1,2 milliards d'euros pour la période 2009-2013, dont la moitié a déjà été engagée. Le Gouvernement soutient aussi la production d'électricité à partir de biomasse et a récemment annoncé la sélection de 420MW de nouveaux projets.
- ✓ Le Gouvernement a renforcé le soutien à la **production de biogaz** à partir de déchets en mettant en place des tarifs d'achat revalorisés garantis aux producteurs. Au total cela représente un soutien de 500 millions d'euros par an d'ici 2020.

## > La lutte contre le changement climatique

▶ **180 000 éco-prêt à taux zéro** (éco-PTZ), soit environ 3,5 milliards d'euros, ont favorisé les travaux de **rénovation du logement** de nombreux ménages.

▶ Près de **100 000 demandes de label bâtiment à basse consommation** (BBC) pour la construction de logements neufs ont été recensées en 2010. Depuis la mise en place d'une réglementation thermique en 1974 la consommation énergétique des constructions neuves a été divisée par 2. Grâce à une nouvelle réglementation thermique, **la RT2012** applicable à tous les permis de construire en janvier 2013, le Grenelle de l'environnement prévoit dorénavant de la diviser à nouveau par 3. Pour atteindre cet objectif, le plafond de 50kWhep/(m<sup>2</sup>/an), valeur moyenne du label BBC, va devenir la référence dans la construction neuve à l'horizon 2012.

▶ **L'obligation d'affichage du diagnostic de performance énergétique dans les annonces immobilières depuis le 1er janvier 2011** incite également à cette nouvelle prise en compte de la nécessaire performance énergétique sur le marché immobilier. Des mesures de fiabilité de ce diagnostic ont été prises cette année.

▶ **La création du bonus-malus automobile** a permis à la France d'être le pays d'Europe dont les émissions des véhicules neufs sont les plus faibles. En 3 ans, les émissions moyennes des véhicules neufs sont passées de 149 à 130 g de CO2 par kilomètre, soit une réduction de près de 2 grammes par trimestre, quand nous réduisions auparavant les émissions propres d'un gramme par an. L'équivalent, au total, d'une réduction de 12% de rejet de CO2 d'origine automobile.

▶ **Création d'un bonus exceptionnel de 5000 euros, le soutien au déploiement des infrastructures de charge, la mobilisation de près d'1 million d'euros dans les investissements d'avenir pour créer de nouveaux concepts ou encore l'aide au développement d'un tissu industriel compétitif**, sont autant de dispositifs qui, dans le cadre du Grenelle de l'environnement, s'inscrivent en faveur de cette évolution.

## 3 - LA PRESERVATION DU VIVANT AU CŒUR DES POLITIQUES PUBLIQUES

*Préserver l'environnement est un enjeu majeur pour l'humanité. Or nous ne percevons la valeur réelle de la biodiversité que lorsque son équilibre est rompu et que les écosystèmes ne parviennent plus à compenser les atteintes que nous pouvons leur infliger. Il faut donc compenser ce service jusqu'alors assuré sans contrepartie par un écosystème. Depuis 2007, le Grenelle vise à bâtir ce consensus entre l'Homme et la nature et agit sur de nombreux fronts pour le mettre en œuvre et faire de la biodiversité un enjeu positif pour les décideurs.*

### > La stratégie nationale de la biodiversité (SNB) et la protection des milieux naturels

- ▶ Lancement de **7 appels à projets** ambitieux pour la conservation des espèces et la restauration des milieux naturels.
- ▶ **13 réserves naturelles** (RNN) ont vu le jour depuis 2007 soit un total de 16 800 ha, répartis en 13 240 ha terrestres et 3 560 ha marins.
- ▶ **La trame verte et Bleue** (TVB) doit pallier à la fragmentation des territoires, permettre de préserver des habitats suffisamment étendus et restaurer des continuités nécessaires au fonctionnement des écosystèmes.

### > Une agriculture respectueuse de l'environnement

- ▶ Instauration du **plan national de restauration des cours d'eau** qui permet d'appréhender la qualité de l'eau dans sa dimension écologique et de prendre en compte ses fonctionnalités naturelles.
- ▶ Le **plan d'assainissement 2007-2012** a permis la modernisation de 141 stations de traitement des eaux usées parmi les 146 stations particulièrement suivies. 150 stations de taille moyenne et grosse ont pu être mises en conformité chaque année, contre un rythme de 100 jusqu'à présent. Le succès de ce premier plan a conduit à lancer un deuxième plan pour les années 2012-2018 visant à achever la mise en œuvre de la directive des Eaux Résiduaires Urbaines (ERU).
- ▶ L'adoption du **plan ECOPHYTO 2018** vise à réduire de 50% l'utilisation des pesticides tant en zone agricole que non agricole dans un délai de 10 ans (2008-2018). Depuis 2011, un réseau de 1200 fermes pilotes de démonstration est en place sur tout le territoire pour expérimenter de nouvelles pratiques. Elles seront 2 000 à la fin de l'année. **39 substances actives, utilisées dans les produits phytopharmaceutiques et considérées comme très préoccupantes, ont été retirées du marché**, permettant de diminuer les risques pour la santé humaine et l'environnement.
- ▶ **L'agriculture biologique** connaît une croissance très importante. Entre 2008 et 2010, 10 182 opérateurs supplémentaires ont été recensés, soit une progression de 49% en 2 ans. Cette augmentation concerne aussi bien les producteurs (+7 306 exploitations) que

la partie aval de la filière biologique (+2 876 préparateurs et distributeurs, y compris les importateurs).

## > Risque, santé et environnement

▶ Le **plan national santé environnement** a permis une diminution en 4 ans de 50% à 85% des émissions industrielles des substances toxiques retenues comme prioritaires par le plan.

▶ Dès le 25 juin 2008, **une loi relative aux OGM a été promulguée** de sorte qu'un cadre clair soit fixé s'agissant de la liberté de produire et de consommer avec ou sans OGM. Un **Haut Conseil des Biotechnologies** a été créé pour formuler des avis en matière d'évaluation des risques. Ainsi, **depuis 2008, aucun OGM n'a été mis en culture en France**.

▶ En **matière de sûreté nucléaire**, la France joue également un rôle leader, faisant valoir des positions fortes au niveau international, notamment dans le cadre du plan d'action de l'AIEA (International Atomic Energy Agency). Des **audits de sûreté de son parc nucléaire**, lancés suite à Fukushima, **et des investissements considérables** faits dans la recherche (appel à projet de 50 millions d'euros) sont à noter.

▶ La **qualité de l'air** de plus de 300 écoles et crèches pilotes a été surveillée. Cette phase a permis d'arrêter la réglementation sur la qualité de l'air dans les établissements scolaires. Dorénavant une 1ère surveillance obligatoire sera à effectuer d'ici le 1er janvier 2015.

▶ Le **lancement de la cohorte ELFE**, campagne de biosurveillance qui s'inscrit dans le Plan National Santé Environnement (PNSE2) 2009-2013, le 27 janvier dernier, vise à mieux connaître la population pour mieux la protéger. Véritable aventure collective, cette étude suivra 20 000 enfants depuis leur naissance jusqu'à leurs 20 ans, avec l'objectif d'identifier les incidences de l'environnement sur le développement, la santé, la socialisation etc. afin de faire progresser la santé publique.

▶ **L'adoption des plans de prévention des risques (PPR)** a été accélérée. Les PPR sont une véritable feuille de route de l'Etat en matière de prévention des risques d'inondation des territoires jusqu'alors insuffisamment couverts, (comme on l'a constaté avec les dégâts consécutifs à la tempête Xynthia de février 2010).

Aujourd'hui plus de 8 600 communes sont couvertes par un PPR approuvé dont l'objectif est de limiter l'impact des risques naturels, tant pour les vies humaines que pour les dommages aux divers bâtiments et activités. Il s'agit de limiter l'augmentation du bâti en zone à risques, préserver des champs d'expansion de crues, ou prescrire des mesures de renforcement du bâti existant. **Le nouveau dispositif de vigilance « vagues-submersions » permet également de mieux prévenir ces risques.**

## 4- VERS UNE CONSOMMATION ET UNE PRODUCTION DURABLE

*Alors qu'il n'y avait plus eu de politique volontariste pour l'amélioration de la gestion des déchets depuis 1975, avec la mise en place de la collecte sélective et l'obligation pour chaque commune de gérer les déchets, le Grenelle de l'environnement marque un véritable tournant. En vue de soutenir l'innovation, 250 millions d'euros des Investissements d'Avenir vont être consacrés à l'économie circulaire.*

### > Economie verte

▶ **520 millions d'euros ont été engagés en trois ans pour soutenir des initiatives sur l'ensemble du territoire.**

Alors que jusqu'en 2008 l'ADEME consacrait environ 50 millions d'euros chaque année à l'accompagnement des projets de modernisation des centres de tri ou de recyclage, le Grenelle de l'environnement a progressivement permis de mobiliser 4 fois plus de moyens cette année qu'en 2008.

Ces recettes nouvelles ont été dégagées grâce au renchérissement de la **taxe générale sur les activités polluantes** (TGAP) et la modulation des redevances payées par les producteurs favorise l'**éco-conception** de leurs produits.

### > Croissance verte

▶ **Un développement sans précédent du secteur des éco-activités**

**Ce secteur représente en France 62 milliards d'euros, soit 2,5% du PIB et 420 000 emplois verts** sont à ce jour recensés, pour un excédent commercial de 2 milliards d'euros. Véritable atout, la plupart des emplois verts présentent l'avantage majeur d'être non-délocalisables. Grâce aux leaders nationaux historiques et à un large tissu de quelques 12 000 PME, la France est ainsi le cinquième exportateur mondial et dispose de nombreux atouts dans la course au leadership économique vert engagée au niveau mondial.

▶ Mise en place de plusieurs dispositifs de soutien spécifiques aux éco-activités :

- ✓ **les investissements d'avenir**, soit environ 10 milliards d'euros pour le développement d'activités économiques intégrant les enjeux de développement durable et de croissance verte et plus de 6 milliards d'euros attendus pour soutenir les phases de recherche ou de pré-industrialisation dans les filières vertes d'avenir : énergies renouvelables, chimie verte, véhicules du futur, etc. ;
- ✓ l'entrée en vigueur d'**un dispositif de 500 millions d'euros de prêts verts bonifiés d'OSEO** décidé à l'issue des Etats Généraux de l'Industrie en 2010 ;
- ✓ **le Plan Métiers**, instauré pour accélérer la mise en place de nouveaux corpus de formation, a pour but de répondre immédiatement à la demande des entreprises ;

- ✓ **le plan Ecotech 2012**, en faveur du développement des éco-industries, a adapté la réglementation et lancé des appels à projets spécifiques de 30 millions d'euros pour soutenir le développement des filières stratégiques de l'économie verte.

## > Développement du transport de marchandises alternatif à la route

*L'élaboration d'un schéma national des infrastructures de transport (SNIT), encore en cours, constitue une rupture majeure avec les anciennes politiques de transport en ce qu'il privilégie résolument le développement du ferroviaire, des transports en commun en site propre, du fluvial et du maritime.*

▶ **7 milliards d'euros vont être investis par l'Etat dans le fret ferroviaire** avec pour objectif de faire passer la part du rail et de la voie d'eau de 14 à 25% dans le transport de marchandises à l'horizon 2022.

▶ **L'éco redevance poids-lourds**, taxe nationale dans le transport routier, crée une nouvelle fiscalité sur les camions circulant sur 15 000 kilomètres de routes (nationales et départementales) non concédées. Les recettes supplémentaires attendues sont de 1,2 milliards d'euros par an. Elles serviront au financement des infrastructures, réduisant d'autant la participation des contribuables. Cette taxe, fondée sur le principe de l'utilisateur-payeur, est assise sur les trajets des poids-lourds, français comme étrangers ; elle est répercutable sur les chargeurs pour ne pas pénaliser les transporteurs.

▶ Le **transport fluvial** est relancé de manière exceptionnelle, d'abord avec la construction du Canal Seine Nord Europe (4,4 milliards d'euros). Début avril, le dialogue compétitif a été lancé pour ce canal de plus de 100 km qui reliera la Seine aux canaux du nord de l'Europe. Il sera mis en service en 2017.

▶ 850 millions d'euros d'investissements sont prévus d'ici 2014 pour la **modernisation du réseau**.

▶ **Une nouvelle agence des voies navigables de France**, de plus de 4 500 agents, est en cours de création par fusion des anciens services de l'Etat et de l'établissement public Voies navigables de France (VNF).

▶ Suite au Grenelle de la mer, le Gouvernement a lancé en septembre 2010 **la première autoroute de la mer entre Nantes et Gijon**. Fort de ce succès, la France et l'Espagne se sont fixés pour objectif de détourner de la route vers la mer environ 100 000 poids lourds par an, soit 3% du trafic poids lourd de l'Ouest des Pyrénées. L'économie escomptée en termes de rejets de CO2 est de l'ordre de 25 000 tonnes par an.

▶ La France a engagé par ailleurs **une politique volontariste pour soutenir la flotte de commerce** sous pavillon français. Elle y consacre plus de 80 millions d'euros par an.

## 5 - LA VILLE DE DEMAIN

### > Aménagement du territoire

► **Lancement du plan Ville durable**, en novembre 2008, visant à favoriser l'émergence d'une nouvelle façon de concevoir, construire et gérer la ville qualitativement, notamment selon 2 initiatives :

- ✓ À l'échelle du quartier, **2 appels à projets ÉcoQuartier** : le premier en octobre 2008 (160 présentés fin 2009) et le second lancé en janvier 2011 (400 projets présentés) ;
- ✓ A l'échelle de la ville, **la démarche ÉcoCité** (13 éco-cités en projet ; 93 opérations innovantes soutenues au titre des investissements d'avenir).

### > Stratégie de la mobilité

► **Lancement de deux appels à projets dans le cadre du développement des transports collectifs en site propre (TCSP) :**

- ✓ Le premier, en 2008, a permis l'émergence de 52 projets dans 37 agglomérations, soit 365 kilomètres de nouvelles lignes de TCSP dont le coût est accompagné par l'État à hauteur de 810 millions d'euros. Des travaux ont déjà été engagés en 2009, tous seront lancés d'ici à la fin 2011 ;
- ✓ Le second appel à projets, lancé en mars 2010, a vu 78 nouveaux projets retenus représentant 622 kilomètres de voies, soutenu par l'Etat à hauteur de 590 millions d'euros.
- ✓ Près de 1 000 km (cumul des deux appels à projets) de lignes seront déjà construites ou mises en chantier d'ici la fin de l'année 2013, alors que l'objectif inscrit dans le Grenelle de l'Environnement était la création de 1 500 km de lignes nouvelles en 15 ans. L'Etat aura ainsi consacré 1,3 milliard d'euros à la mise en service de transports collectifs durables et performants.

► **D'ici 2020, 2 000 kilomètres de lignes à grande vitesse seront réalisés.** Ces programmes permettront de porter l'extension du réseau à grande vitesse à 6 500 km. Jamais la France n'a engagé des moyens aussi importants en faveur des transports durables.

### >La R&D et les investissements d'avenir

*Les investissements R&D sont structurés en termes de priorités autour du programme «Véhicule du Futur» (1 milliard d'euros), du programme «Démonstrateurs et plateformes technologiques en énergies renouvelables et décarbonées et chimie verte» (1,35 milliards d'euros), du programme Action «Economie circulaire» (250 millions d'euros) et du volet «réseaux électriques intelligents» du programme «développement de l'économie numérique» (250 millions d'euros).*

► Pour chaque euro dépensé dans la recherche nucléaire, un euro environ est dépensé dans la recherche sur les « nouvelles technologies de l'énergie ».

► La mise en œuvre du **programme des Investissements d'Avenir** amplifie l'action initiée dans le cadre du Grenelle de l'environnement pour accélérer l'innovation sur tous les champs du développement durable.

▶ **Deux instituts thématiques d'excellence sur les énergies décarbonées (IEED)**, fondés sur des partenariats stratégiques publics-privés, ont été sélectionnés et labélisés sur les 19 projets reçus suite au premier appel à projet en octobre 2010

## 6 - NOS DEFIS INTERNATIONAUX

*Ces différents combats n'ont de sens que si l'effort est partagé. La France s'est donc engagée au côté de ses partenaires européens et mondiaux, pour porter ses propositions ambitieuses sur la scène internationale.*

▶ **La Présidence française de l'Union Européenne, notre pays, exemplaire en matière de lutte contre le changement climatique, a obtenu l'adhésion de tous les Etats membres au paquet « climat-énergie » de réduction des émissions en Europe.**

▶ Les **accords internationaux sur le climat de Cancun en décembre 2010** furent une véritable étape de progrès vers un accord négocié de lutte contre le réchauffement pour laquelle la France est particulièrement vigilante. Ces accords ont permis d'inscrire la volonté des plus grands émetteurs à s'engager dans un processus incluant des objectifs et des actions de réduction de gaz à effet de serre, soumis à un mécanisme de surveillance international.

▶ **Le 20 décembre 2010, la France est parvenue à obtenir la création d'un organisme mondial, l'IPBES**, l'équivalent international du « GIEC » de la biodiversité. (International science policy Platform on Biodiversity and Ecosystem Services), approuvé par l'Assemblée Générale de l'ONU.

# NOS PROPOSITIONS

Le vote de la Charte de l'environnement en 2005 a initié un véritable changement dans notre façon de percevoir le développement durable en l'inscrivant dans notre pacte républicain. Il a permis une impulsion nouvelle pour nos politiques publiques et pour la prise en compte des problématiques de développement durable dans l'ensemble de nos réflexions.

L'ambition que souhaite porter notre parti en matière de développement durable est d'aller au-delà du clivage traditionnel que certaines formations politiques souhaiteraient imposer. Le développement durable est de la responsabilité de tout dirigeant politique et doit se trouver à la racine des grandes politiques publiques de notre pays.

Le Grenelle de l'environnement a permis d'impulser la création de nouveaux marchés, porteurs de nouveaux emplois et de croissance économique pour la France.

La mise aux normes dans la construction de logements neufs afin de réduire leur consommation d'énergie, le développement des nouveaux réseaux de transport au cœur des grandes villes pour désengorger les routes ou le développement des énergies renouvelables sont autant de chantiers que le Grenelle a permis d'entamer ou de redynamiser.

Nos politiques futures doivent s'appuyer sur les travaux initiés par le Grenelle et s'inscrire dans la continuité des changements engagés.

## 1. DES POLITIQUES PUBLIQUES IRREPROCHABLES

**PROPOSITION 1 : Mettre en valeur les acquis et les bénéfices des politiques publiques environnementales, en estimant notamment le coût de l'inaction.**

**PROPOSITION 2 : Exiger un bilan carbone systématique des politiques publiques dans les études d'impact.**

**PROPOSITION 3 : Favoriser, à l'échelle européenne, les bonnes pratiques de développement durable au sein des marchés publics.**

- Obligation de répondre à 2 critères, un environnemental et un énergétique, en sus du prix.
- Formation des acheteurs publics aux enjeux environnementaux.

## 2. ENCOURAGER LES DIFFERENTS ACTEURS DANS LA MUTATION DE LEURS USAGES

**PROPOSITION 4 :** Internaliser les « dettes » environnementales pour favoriser l'éco-conception.

**PROPOSITION 5 :** Promouvoir les nouveaux modèles et les liaisons éco-industrielles (économie circulaire par exemple).

Il est essentiel de passer d'un modèle où la valeur ajoutée est essentiellement dans la production à une meilleure valorisation des services qui s'attachent au bien. Le développement de l'économie de la fonctionnalité, qui détermine la valeur d'un bien par son usage (se déplacer) plutôt que par sa propriété (acheter une voiture), permettra de créer des emplois dans les services qui ne seront pas délocalisables, et qui permettront de limiter la surproduction de biens et la surconsommation de matières premières.

Dans le même temps, il est nécessaire de créer des liaisons fortes entre la production, le recyclage et la réutilisation des matières premières secondaires. Encourager à l'éco-conception pour les biens manufacturés, concevoir des incitations à la création de cycles industriels complets de production, de recyclage et de valorisation des matières premières permettront de renforcer l'importance de l'innovation dans l'industrie, la localisation de la production et la diminution de la part des matières premières dans les coûts de production. Cela pourra également avoir des effets sur notre balance commerciale en rendant nos industries moins dépendantes des aléas des cours que nous ne maîtrisons pas.

**PROPOSITION 6 :** Développer l'éco-conditionnalité des aides publiques aux entreprises et aux particuliers.

**PROPOSITION 7 :** Organiser un Grenelle de la finance éco-responsable, notamment pour favoriser le moyen et long terme dans la finance afin de l'aligner sur les objectifs du développement durable.

Nous souhaitons que les banques adoptent une vision à long terme en matière de développement durable. Nous proposons donc de créer un système de bonus/malus en fonction du pourcentage de leurs actifs sous gestion et de leurs fonds propres engagés dans des Investissements socialement Responsables.

**PROPOSITION 8 :** Renforcer les normes (prévention de la surdité chez les adolescents), les contrôles et les sanctions pour les troubles de voisinage dus au bruit.

**PROPOSITION 9 : Poursuivre la lutte contre la pollution atmosphérique par le développement des circulations douces, de la mobilité active et des transports en commun.**

Les particules fines contenues dans la pollution atmosphérique sont un véritable danger pour notre santé. Elles favorisent le développement des maladies respiratoires comme l'asthme. Nous proposons de poursuivre la logique de déploiement des Zones d'Actions Prioritaires pour l'Air (ZAPA) et d'étendre le dispositif à tous les territoires où la qualité de l'air est dégradée.

**PROPOSITION 10 : Poursuivre le financement pour la protection du patrimoine naturel.**

Nous soutenons l'idée de création d'un fonds d'investissement pour la nature, destiné à accorder des aides à des porteurs de projets rassemblés autour d'un site ou d'une zone naturelle, notamment des Trames verte et bleue ou Natura 2000.

**> Favoriser les économies d'énergie**

**PROPOSITION 11 : Tout logement individuel nouvellement construit doit comporter un dispositif autonome pour le suivi précis par le consommateur de sa consommation énergétique.**

Peu de Français connaissent leur consommation d'énergie. En 2010, chaque ménage a consacré en moyenne 2 900 euros/an à l'énergie, dont 1 300 euros pour son logement.

Les consommateurs doivent disposer gratuitement d'une solution d'information en temps réel leur permettant de connaître et maîtriser leur facture d'énergie (afficheur déporté ergonomique, afficheur sur la télévision, envoi d'alerte sous forme de SMS, etc.). Différentes études internationales montrent que de telles solutions permettent des économies d'énergie d'au moins 10% en moyenne alors que des solutions telles que les sites Internet ou les factures détaillées amènent des économies de l'ordre de respectivement 2% et 4%.

Aussi, il sera demandé aux fournisseurs d'énergie de proposer gratuitement à l'ensemble de leurs clients équipés de compteurs communicants ce type de solutions avancées dès 2013.

Cela représente un gain significatif de pouvoir d'achat pour le ménage mais aussi un gain pour la collectivité (moins de moyens de production, moins de réseaux, moins de pollutions...).

**PROPOSITION 12 : Développer la logique de contrats de performance énergétique.**

Le Contrat de Performance Énergétique est un mode de contrat innovant pour réduire la consommation énergétique des bâtiments. Il est souscrit entre des opérateurs de services énergétiques (fournisseurs d'énergie, professionnels du bâtiment, etc.) et des consommateurs finaux, notamment des pouvoirs publics ou des entreprises, et se caractérise par une obligation de performance énergétique.

### **PROPOSITION 13 : Inciter les entreprises à réaliser des opérations d'économies d'énergie.**

L'objectif est de sensibiliser les 2,5 millions TPE/PME à l'efficacité énergétique et de leur donner un outil les incitant à engager un ensemble d'opérations d'économies d'énergie.

**Dans l'esprit du dispositif existant pour les particuliers, qui a largement fait ses preuves, cette mesure pourrait prendre la forme d'un crédit d'impôt.** Sous cette forme le gisement d'économies d'énergie qui pourrait être atteint est estimé à 14TWh par an, soit l'équivalent de la production annuelle d'une à deux centrales nucléaires. Les États-Unis et le Japon se sont d'ores et déjà lancés dans ce type de mesure.

### **PROPOSITION 14 : Accompagner la rénovation de l'éclairage public pour les communes.**

La consommation en éclairage public a augmenté depuis 1990 et représente 440 millions d'euros en 2005, Les communes de moins de 10 000 habitants (35 700 communes) ont souvent une capacité d'investissement limitée pour envisager un plan de rénovation de leurs équipements, alors que le prix du kWh pour l'éclairage public est souvent plus important que celui des plus grosses villes.

Nous proposons d'aider l'investissement de ces communes avec un objectif ambitieux d'économie d'énergie (50 % minimum) et un temps de retour sur investissement en dessous du seuil d'acceptation estimé (8 ans) avec un système d'avances remboursables permettant d'alimenter un fonds « revolving ». A l'horizon 2020, l'économie d'énergie cumulée est estimée à 5 TWh.

### **PROPOSITION 15 : Utiliser la fiscalité comme outil de mutation écologique des comportements.**

Nous proposons d'encourager le déploiement d'outils fiscaux permettant d'inciter les consommateurs à faire évoluer leur comportement pour les amener progressivement vers une consommation plus durable.

Nous proposons de réexaminer des outils fiscaux à l'aune de l'impact environnemental des comportements qu'ils induisent et de supprimer (pour les niches fiscales) ou corriger ceux qui posent problème. Nous proposons qu'une partie des recettes générées soit affectée à des politiques offensives de développement durable.

A l'instar du bonus / malus automobile, nous proposons que d'autres familles de produits puissent progressivement bénéficier d'un dispositif, à coût nul pour l'Etat, permettant d'orienter les consommateurs vers les biens les plus durables.

## > Mieux former aux défis de l'environnement

**PROPOSITION 16 :** Inclure un module « développement durable » adapté au parcours de toute formation professionnelle initiale et continue.

**PROPOSITION 17 :** Développer l'apprentissage de l'éco-conduite pour les professionnels.

Nous proposons de développer (...), le volet destiné à la sensibilisation sur les problématiques liées au développement durable dans la préparation théorique et pratique du permis de conduire pour les professionnels de la route (transports, poids lourds...). L'objectif est de permettre un enseignement renforcé des usages d'une conduite plus économe en énergie.

## 3. ENCOURAGER ET FAVORISER LES EMPLOIS DES FILIERES VERTES

Véritable enjeu de compétitivité nationale et internationale, les emplois non délocalisables des filières vertes en pleine croissance sont un véritable atout pour notre société. Leur développement doit être au cœur de nos priorités.

**PROPOSITION 18 :** Valoriser la croissance et l'offre française d'éco-produits par la généralisation de l'affichage environnemental des produits favorisant les circuits courts et l'innovation.

**PROPOSITION 19 :** Encourager la formation continue et professionnelle des employés des filières vertes. Inciter les professionnels à se former en conditionnant les aides publiques à un certain niveau de qualification.

La qualité des travaux de rénovation dépend certes des matériaux et équipements utilisés mais également de la qualité du travail de l'artisan. Pour améliorer l'efficacité des aides publiques, renforcer la confiance des consommateurs et favoriser la reconnaissance et la montée en compétences des entreprises, le crédit d'impôt développement durable (CIDD) pourrait être réservé aux travaux réalisés par des professionnels titulaires d'une qualification reconnue.

Pour donner une plus grande visibilité aux différents signes de qualité, il a été suggéré que cette qualification soit l'appellation « Recommandé par le Grenelle de l'environnement » en cours d'élaboration et dont la finalité est d'englober l'ensemble des qualifications existantes. Les échéances évoquées lors des premiers échanges s'échelonnent entre 2013 et 2015. Enfin, d'éventuelles mesures d'accompagnement des professionnels pourraient aussi être discutées.

**PROPOSITION 20 : Accompagner le développement national et international de nos filières vertes en agissant notamment sur le cadre réglementaire.**

Notre pays doit favoriser le développement de filières vertes françaises intégrées ; en particulier sur les filières liées aux énergies renouvelables.

A titre d'exemple, une filière complète en matière de photovoltaïque irait de la production de panneaux en France jusqu'au recyclage des panneaux usagés. Le tout serait certifié par un label qui orienterait les consommateurs dans leur choix qualitatif.

**PROPOSITION 21 : Donner un coup d'accélérateur au développement du télétravail en le mettant au service du bien-être et de la productivité du salarié.**

Les salariés français sont soumis à des temps de transport toujours plus importants : ils représentent en moyenne 1h30 par jour pour les salariés franciliens.

La prise en compte des dépenses en énergies, les coûts d'infrastructures et les coûts environnementaux (émissions de CO2), sont autant d'arguments qui plaident en faveur du développement du télétravail.

- **Adopter une loi donnant un cadre juridique fixe et clair au télétravail de manière plus précise que l'Accord National Interprofessionnel sur le télétravail de 2005 (notamment concernant les problèmes d'accidents de travail, de charge de travail, de contrat d'externalisation, etc.).**

Il est nécessaire d'établir le régime de responsabilité en matière d'accidents du télétravail ; ce régime pourrait s'appuyer sur une présomption réfragable de la part de l'employeur (charge à ce dernier d'apporter la preuve du contraire). De plus pour que le télétravail jouisse de la même considération que l'ensemble du travail dans l'entreprise, il est nécessaire de préciser les conditions de charge de travail, de réversibilité de part et d'autres et d'assurance.

- **Définir un plan national de déploiement du télétravail et des télécentres** (espaces aménagés, dédiés au télétravail).
- **Faciliter, encourager et encadrer la mise en place du télétravail dans les PME** via des actions de sensibilisation et d'accompagnement au niveau des Directions Régionales des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi et via la création d'un portail Internet.
- **Mettre en place le télétravail dans la fonction publique**, en encourageant la publication d'un décret en Conseil d'Etat étendant le statut du télétravail dans le privé à la fonction publique et en s'appuyant sur les expériences de télétravail déjà réalisées au niveau étatique comme à Bercy, ou au niveau territorial comme dans le département du Puy de Dôme.

## 4. RENOVER LA GOUVERNANCE NATIONALE ET EUROPEENNE

**PROPOSITION 22 :** Mettre en œuvre la gouvernance du Grenelle dans les territoires tout en favorisant le travail en réseau entre les différents acteurs, par exemple en promouvant les Agendas 21.

**PROPOSITION 23 :** Obtenir la création d'une taxe carbone énergie à l'échelle européenne.

La création d'une taxe carbone énergie répond au projet de développer un véritable marché européen de l'énergie. La Commission européenne a d'ores et déjà présenté un tel projet.

Il vise à permettre à l'ensemble des Etats de la zone euro de remplir leur objectif d'une réduction de 20% de leurs émissions de dioxyde de carbone d'ici 2020 par rapport aux niveaux de 1990.

**Notre marché est aujourd'hui un marché européen, la taxe carbone ne doit pas être réduite à l'échelle nationale mais doit être mise en place aux frontières de la zone euro si nous voulons favoriser notre marché et créer une zone euro compétitive.**

**PROPOSITION 24 :** Impulser une coordination européenne des politiques de consommation durable.

➤ **Mettre en place des garanties minimum de prise en charge par les constructeurs**

Il est nécessaire de mettre en place une politique européenne de consommation durable axée sur des garanties minimum d'utilisation et de prise en charge par les constructeurs. A titre d'exemple, nous pourrions imposer à l'ensemble des constructeurs automobiles européens de développer une garantie de 10 ans minimum sur leur production. Cette politique de coordination permettrait d'unifier notre marché et d'adapter nos modes de consommation à une vision plus durable.

➤ **Renforcer la coopération européenne en créant un fonds européen dédié au développement durable**

Ce fonds européen permettrait de renforcer une politique commune en matière de développement durable en permettant à l'Union Européenne de financer le déploiement de grands projets liés au développement durable comme l'aménagement de modes de transport alternatifs à la route ou le développement des énergies renouvelables.

## 5. CONFORTER NOS CHOIX ENERGETIQUES POUR PLUS DE SECURITE ET POUR MIEUX PREPARER L'AVENIR

**PROPOSITION 25 :** Renforcer le triptyque qui fonde notre politique énergétique : efficacité énergétique, sûreté nucléaire, énergies renouvelables. (cf. page 7 et suivantes : « Indépendance énergétique : un enjeu national et européen, une problématique mondiale »).

**PROPOSITION 26 :** Créer une école internationale de formation aux métiers de la sûreté nucléaire.

Notre pays a su développer au fil des années une véritable expérience et reconnaissance internationale en matière de sûreté nucléaire, que ce soit dans la conception, dans la construction, dans la maintenance et dans le traitement des déchets.

Ainsi, nous proposons à l'ensemble des pays engagés dans l'énergie nucléaire de faire partager cette expertise en créant une école internationale de formation aux métiers de la sûreté nucléaire. Cette école serait basée en France.

**PROPOSITION 27 :** Développer une politique énergétique à l'échelle européenne.

- Créer une « centrale d'achats énergétiques européenne » qui permettrait aux acheteurs européens de peser davantage dans les négociations avec les producteurs d'énergie.
- Déployer des réseaux électriques intelligents à l'échelle européenne